

La MDPH du Gers célèbre les 20 ans de la loi Handicap



La MDPH du Gers célèbre les 20 ans de la loi Handicap

La loi du 11 février 2005 en France vise à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap. Elle établit le droit à la compensation du handicap, permettant un soutien adapté aux besoins individuels. Cette loi favorise également l'accessibilité des lieux publics et des transports, afin d'assurer une meilleure intégration des personnes handicapées dans la société. Un aspect clé de la loi est l'obligation pour les entreprises de plus de 20 salariés d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés, contribuant ainsi à leur inclusion professionnelle. La loi renforce le rôle des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), qui centralisent les demandes d'aides et de droits. Enfin, elle promeut la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire et encourage leur participation active dans les décisions qui les concernent, affirmant ainsi leur autonomie et leur citoyenneté.

Mardi 11 février la MDPH du Gers organisait une journée débat "Regards croisés sur les avancées des droits des personnes en situation de handicap " en présence de Philippe Dupouy président du conseil départemental des conseillers Yvette Ribes, Charlotte Bouée, Hélène Rozis Le Breton, Jérôme Samalens. Samuel Massenez directeur de la MDPH32 s'exprime sur l'actuel de la MDPH. (vidéo ci-dessous).



Extraits de l'intervention de Philippe Dupouy président du conseil départemental du Gers

..."Cette loi a posé les bases d'une véritable révolution dans notre manière de concevoir le handicap, le transformant en une question de droits et d'égalité.



...C'est aussi cette loi qui a créé les Maisons Départementales des Personnes Handicapées. Le Département du Gers place au cœur de son action, une politique inclusive efficace, respectueuse du potentiel et des aspirations des personnes. Je tiens à saluer ici mon prédécesseur, Philippe Martin, qui a été le premier en Région Midi Pyrénées à ouvrir une MDPH, dès 2006. Vous le savez, les MDPH jouent un rôle essentiel pour les personnes en situation de handicap. Il est des évidences qui méritent néanmoins d'être rappelées : les personnes en situation de handicap sont des citoyennes et des citoyens à part entière. Elles doivent participer pleinement à la vie de notre pays, disposer des mêmes chances et des mêmes droits que n'importe qui dans notre société...

...Pour résumer ma pensée, je reprendrais cette phrase de Stephen Hawking : « le handicap ne peut être un handicap. »...

...J'adresse donc aux agents de la MDPH ma reconnaissance pour leur engagement : vous êtes les clés de voute d'un dispositif devant mener à l'émancipation et la liberté pour tous. Face à des situations souvent difficiles, vous apportez des solutions sur mesure, adaptées aux attentes et besoins de vos interlocuteurs. Vous êtes les garants d'un service de proximité dont le Département peut être fier..."



Samuel Massenez directeur de la MDPH du Gers.

En pièce jointe le résumé de la loi du 11 février 2005.